

M. HAZEN: On ne pourrait prendre que la quantité d'eau nécessaire aux fins domestiques et sanitaires; bien que cela ne fût pas véritablement compris dans cette convention, cependant, l'ancienne commission des eaux limitrophes—je parle de la commission que présidait sir Georges-Étienne Cartier—a fait rapport que le volume d'eau qu'on détournait ainsi ne pouvait excéder en chiffres 10,000 pieds cubes par seconde. En parlant ainsi, je m'en rapporte exclusivement à ma mémoire, car j'ignorais qu'on soulèverait cette question.

M. LEMIEUX: Je voulais simplement établir que la quantité de l'eau ainsi détournée était moindre que celle dont il est question maintenant.

M. HAZEN: Le cas devait être débattu devant le secrétaire de la Guerre le 27 février dernier. Quelque jours seulement avant cette date, on m'a signalé cette question; c'est alors que j'ai demandé à M. Stewart, le chef de la division des études hydrauliques à Ottawa, et à M. John Kennedy, l'ingénieur consultant des commissaires du port de Montréal, un homme qui a une longue expérience de tout ce qui se rapporte au régime des eaux du Saint-Laurent, de représenter le Canada devant le secrétaire de la guerre des Etats-Unis. A la séance du 27 février on entendit un grand nombre de citoyens des Etats-Unis qui se trouvaient intéressés, d'une façon ou d'une autre, à la navigation de ces eaux et qui, eux aussi, ne voulaient pas qu'on accordât cette permission.

L'enquête fut ajournée jusqu'au hier alors qu'on devait entendre les raisons invoquées par les intéressés canadiens. A leur retour, MM. Stewart et Kennedy nous ont soumis leur rapport; j'ai demandé à ceux qui ont des intérêts dans l'Association maritime du Dominion, dans la Fédération des armateurs et d'autres personnes qui ont des intérêts de même nature, de me rencontrer à Ottawa. A la suite de la discussion que j'ai eue avec ces personnes, j'ai nommé M. Kennedy et M. Forneret qui était chargé du creusement du chenal du Saint-Laurent de Montréal à la mer et M. Stewart; ces hommes devaient former un comité dont la mission était de préparer la cause que le Canada devait soumettre au secrétaire de la guerre des Etats-Unis. L'honorable ministre des Travaux publics a eu l'obligeance de permettre à un ingénieur de son ministère, M. Saint-Laurent, d'agir de concert avec ceux que je viens de nommer. On accordait au comité ainsi formé le pouvoir de retenir les services, s'il croyait que cela était nécessaire, d'un expert sanitaire qui devait l'aviser en cas de besoin, parce que l'on affirme qu'on peut se dispenser de cette énorme quantité d'eau parce que 10,000

pieds cubes à la seconde suffiraient amplement aux fins purement sanitaires dont j'ai parlé; on entretient l'opinion—je ne dis pas que celle-ci soit ou non bien fondée—qu'on n'a pas besoin de ce volume d'eau pour des fins sanitaires exclusivement, mais aussi pour développer des forces hydrauliques et pour des fins de navigation. J'ai également dit à ces personnes que, si elles désiraient retenir les services d'un juriste, je me rendrais volontiers à cette idée. Deux jours plus tard ceux que j'avais ainsi nommés commencèrent le travail de préparation de toute la cause; ils s'adressèrent à moi, me disant qu'ils aimeraient pouvoir compter sur l'aide et les conseils d'un procureur. J'ai retenu les services de M. Samuel Mullin, C. R., de Saint-Jean, (N.-B.), un homme qui occupe un rang éminent au barreau de ma province—qui fut reçu avocat en même temps que je l'étais moi-même. M. Mullin vint à Ottawa et nous discutâmes cette question suivant les développements de la cause avec M. King, le procureur qui représentait la Fédération des armateurs de Montréal, et avec M. Blackstock, le représentant de certaines compagnies qui possédaient des droits d'eau assez considérables dans l'Ontario.

Voilà comment la cause fut préparée. Avant-hier la cause, en ce qu'elle concerne le Canada, était soumise au secrétaire de la guerre des Etats-Unis. Il m'a été donné de lire le résumé du dossier qu'on se proposait de produire, et je suis convaincu que ceux à qui on avait confié la tâche de préparer la cause du Canada, se sont acquittés de cette mission avec un soin jaloux. Ceux que j'avais ainsi choisis ont invoqué tous les faits qui établissent, jusqu'à l'évidence, tout ce qui se rapportait à l'abaissement du niveau des eaux du Saint-Laurent et des Grands lacs.

On démontrait également quelle dépense énorme il en coûterait au Canada si l'on abaissait ainsi ses eaux, alors qu'il nous faudrait exécuter des ouvrages et des travaux de dragage supplémentaires; on indiquait aussi clairement la perte énorme dont souffrirait le commerce d'expédition par eau, si l'on abaissait le niveau du Saint-Laurent et des Grands lacs; on ajoutait que nous ne pourrions transporter par nos navires des cargaisons de marchandises aussi considérables que le sont celles que ces navires transportent aujourd'hui. Je crois qu'après l'exposé de la cause du Canada, les procureurs des réquérants demandèrent la permission de produire un autre résumé de la question. Le secrétaire de la guerre accéda à cette demande, mais on décréta en même temps que si ces procureurs produisaient un autre résumé de la question, in fournirait également à ceux qui représentaient les intérêts canadiens l'occasion de soumettre un résumé supplémentaire des arguments qu'ils pouvaient in-

M. LEMIEUX.